

AFFAIRE N° 8

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES
DES EXERCICES 1982, 1983, 1984, 1985 ET 1988
(Commune)

Gilbert GERARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à admettre en non-valeur les produits irrécouvrables suivants.

N° ORDRE RECETTE	REDEVABLE / OBJET	MONTANT
------------------------	-------------------	---------

291/82	SITALAPRESAD Daniel Location de terrain	400,00
392/82	CELERINE François Location de maison (Moufia)	99,00
TOTAL / 1982		499,00

864/83	MARCEL M. Jannick Indemnité de logement perçue à tort	478,12
TOTAL / 1983		478,12

1196/84	RICHECHOU Richelieu Location de terrain	1 800,00
TOTAL / 1984		1 800,00

1423/85	RICHECHOU Richelieu Pénalités de retard de location de terrain	1 500,00
113/85	S.E.G. Cap Bernard Traitement des eaux usées	300,00
115/85	S.E.G. Cap Bernard Traitement des eaux usées	250,00
243/85	S.E.G. Cap Bernard Traitement des eaux usées	50,00

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables
(1982 à 1985, et 1988/ Commune)

- 2 -

N° ORDRE RECETTE	REDEVABLE / OBJET	MONTANT
418/85	S.E.G. Cap Bernard Traitement des eaux usées	400,00
477/85	S.E.G. Cap Bernard Traitement des eaux usées	200,00
606/85	S.E.G. Cap Bernard Traitement des eaux usées	200,00
1090/85	S.E.G. Cap Bernard Traitement des eaux usées	250,00
352/85	LARKAN Joseph Michel Droits de place au marché	675,00
468/85	GOURREAU Hugues Consommation d'électricité	3 405,85
649/85	Société 97-4 Informatique Location du bâtiment ex-Jeumont	1 020,00
773/85	Imprimerie du Butor Location de conteneur pour 1985	1 320,00
774/85	Industrie Service Réunion Location de conteneur pour 1985	480,00
799/85	LE ZOREOLE (M. LOUIS, Gérant) Location de conteneur pour 1985	840,00
801/85	Maison SODISPA Location de conteneur pour 1985	960,00
853/85	S.T.U.D. (M. CHATEL, Représentant) Location de conteneur pour 1985	960,00
1329/85	TURPIN Anielle Location de boxe au marché	900,00
TOTAL / 1985		13 710,85
10/88	C.R.S. Location de terrain	5,00

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables
 (1982 à 1985, et 1988/ Commune)

N° ORDRE RECETTE	REDEVABLE / OBJET	MONTANT
------------------------	-------------------	---------

1557/88	ACCOT Bernard Location d'atelier-relais	0,70
	TOTAL / 1988	5,70

TOTAL GENERAL / 1982, 1983, 1984, 1985 et 1988		16 493,67
--	--	-----------

AVIS DES COMMISSIONS

La Commission FINANCES émet un avis favorable.

(Le Maire revient dans la salle).

M. BOX D. : Vous avez certainement analysé ces sommes. En votre âme et conscience, vous avez donc jugé qu'il fallait effectivement les annuler. Nous sommes d'accord sur le principe.

Mais, j'estime que certaines personnes mentionnées dans ce rapport pourraient régler les sommes dues. En fait, je crois même qu'il faudrait réclamer à certains artisans les loyers d'avance. Certaines de ces entreprises sont, en effet, très prospères dans les Zones Artisanales. Mais, manifestement, elles ne veulent pas payer leur loyer. Même si la somme n'est pas énorme, il faudrait tout de même prendre des précautions, par principe.

LE MAIRE : Entendu. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables
des exercices 1982 à 1985, et 1988 (Commune)
sont adoptées à l'UNANIMITE.

*

*

*